



Le 23 mars 2026,

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Nassigny
4 Rue des Chênes
03190 NASSIGNY**

Référence : Enquête publique relative au projet de parc photovoltaïque porté par SUN'R sur la commune de Nassigny au lieudit les Contamines (Allier)

Objet : contribution de FNE Allier

Monsieur le Commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Allier (FNE Allier) association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement, a à cœur de s'impliquer dans le débat public notamment lorsque les intérêts de la nature sont en jeu. FNE Allier est également habilitée à participer au débat public sur l'environnement en vertu de l'article L141-3 du code de l'environnement.

Si la transition énergétique est une nécessité au vu de la crise actuelle, celle-ci doit être conduite selon des principes de **sobriété foncière, cohérence territoriale et préservation des milieux naturels et des paysages**.

À ce titre, le projet de centrale photovoltaïque de Nassigny appelle de notre part un **avis réservé**, compte tenu des insuffisances du dossier et des incertitudes majeures identifiées.

En effet, si le choix du site répond à des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols du fait qu'il s'agisse d'un site dégradé, force est de constater que certains points posent de réelles interrogations.

1) Les enjeux environnementaux apparaissent partiellement sous-évalués, notamment concernant la biodiversité et les zones humides.

Le site présente une biodiversité non négligeable, avec des habitats et espèces à enjeux modérés à forts. L'avis de la MRAE pose différentes réserves et points de vigilance. Or, les réponses apportées par le pétitionnaire aux observations de la MRAE restent globalement défensives et ne permettent pas de lever les incertitudes. Le pétitionnaire joue aussi sur les qualificatifs entre « quasi-menacé » et « fortement menacé ». Rappelons que nous parlons de vivant et que la crise écologique actuelle avec une chute considérable de la biodiversité est une réalité dont les enjeux et les effets sont à étudier sérieusement.

La question des impacts indirects et de la qualité réelle des sols (au vu de l'antériorité de l'usage) avec le risque de pollution demeure sans réelle réponse et l'absence de risques n'est pas démontrée.



2) Les impacts sur la qualité des paysages sont sous-estimés

Cette thématique n'est pas à négliger dans un contexte de multiplication des projets similaires dans la vallée du Cher. Se pose ainsi la question des effets cumulés et de la transformation progressive des paysages. Le cadre et l'environnement de vie sont des déterminants de la santé. Si le fait d'implanter un tel projet en site déjà dégradé est à favoriser, ceci ne doit pas se faire sans une analyse approfondie et une prise en compte des différents autres projets. Or, l'un d'eux est très proche et l'on relève 7 projets dans le secteur. Quid de l'industrialisation de nos campagnes et de l'impact sur les paysages ?

3) La question du raccordement électrique n'est pas traitée de façon satisfaisante.

Un communiqué de presse récent de la préfecture de l'Allier souligne la saturation de plusieurs postes sources et les difficultés à accueillir de nouvelles installations de production. Cette situation interroge la faisabilité du projet à court terme et pourrait entraîner des travaux supplémentaires et des impacts environnementaux non évalués. Là encore, certains doutes demeurent.

Au regard de ces éléments, FNE Allier émet un avis réservé et demande :

- une réévaluation des impacts sur la biodiversité et les zones humides,
- une clarification de l'état des sols,
- une démonstration précise de la capacité réelle de raccordement au réseau électrique.

En l'état, le projet nous semble insuffisamment abouti et mérite d'être approfondi.

Nous vous remercions de bien vouloir intégrer la présente contribution au rapport et aux conclusions de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour FNE Allier,

La Présidente,

Fabienne THIERY